Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1104

Rubrik: Universités

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Marcottage ou bouturage ?

La place universitaire suisse existe, mais personne ne l'a encore rencontrée. Les Hautes Ecoles suisses, romandes en particulier, doivent pourtant s'affirmer dans le paysage scientifique européen.

(*jd*) Depuis plusieurs années la coordination entre les Hautes Ecoles figure à l'ordre du jour de tous les organes de politique universitaire. Mais jusqu'à maintenant le bilan des discussions est mince, qu'il s'agisse des centres d'excellence ou de la mobilité des étudiants. Les difficultés financières de la Confédération et des cantons vont-elles accélérer le mouvement ? Aussi regrettable que cela puisse paraître, car les problèmes de formation et de recherche ont une importance économique et culturelle bien supérieure aux difficultés financières actuelles, il faut l'espérer. Seule une forte incitation de l'environnement semble pouvoir obliger les professeurs à se concerter et les hommes politiques à tenir autre chose que des discours ronflants qui dissimulent mal leurs discrets aveux d'impuissance.

Mieux vaut moins, mais mieux (Lénine)

La construction de la place universitaire suisse, l'élaboration d'une stratégie nationale de la recherche et de l'enseignement supérieur ne sont pas en priorité une réponse au déficit des caisses publiques. Elles visent d'abord une plus grande efficacité scientifique, pour le présent et pour l'avenir. Faire mieux avec autant, et peut-être si nécessaire avec moins, est possible. Les experts étrangers, quand ils se penchent sur la situation universitaire helvétique, soulignent presque unanimement la qualité des Hautes Ecoles et s'étonnent qu'avec les moyens disponibles ces dernières ne fassent pas mieux encore. Le constat vaut aussi pour les sciences sociales et humaines, traditionnels parents pauvres dans la distribution des crédits, et qui pourtant constituent, en Suisse romande surtout, un ensemble de compétences permettant de créer un centre d'excellence à l'échelle européenne.

Les universités suisses doivent s'affirmer sur le plan scientifique européen. Présentes dans nombre de domaines déjà, elles le peuvent et en ont les moyens. Mais ce changement d'échelle ne se fera pas en arrachant ici et là quelques plants de vigne que l'on transplantera ailleurs, comme on le conseille dans le vignoble genevois. La bonne méthode est à trouver, qui doit respecter à la fois l'autonomie et l'autogestion des établissements, garantie de la nécessaire liberté de la recherche et de l'enseignement, la cohérence historique et pédagogique et la répartition des centres de gravité. Elle doit aussi permettre de distinguer entre la liberté du chercheur et les choix des priorités qui s'imposent, puisque aucun établissement ne peut prétendre à l'excellence dans tous les domaines.

Une Académie suisse des sciences ?

Pour l'instant, les expériences faites ou en cours indiquent plutôt des chemins qui ne mènent nulle part, comme la multiplication des organes de concertation (Conférence universitaire suisse et Conférence des recteurs avec leurs nombreux groupes de travail), dont le pouvoir de décision s'arrête à la porte des Hautes Ecoles ou des départements de l'Instruction publique. La voie bureaucratique et centralisatrice de Flavio Cotti est elle aussi condamnée à l'échec, quel que soit le pouvoir financier attribué à l'Office fédéral de la science et de la recherche. L'impasse est évidente dans le propos tenu par Heinrich Ursprung devant l'Académie des sciences naturelles en mai dernier. Le secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur s'en est pris indirectement au Conseil suisse de la science et au Fonds national de la recherche scientifique, en appelant à la fusion des Académies et au renforcement de leur rôle, ce qui a bien dû faire rire du côté de Prague, de Berlin ou de Varsovie. Etait-il sérieux, à propos des programmes fédéraux prioritaires, en déplorant les critiques des professeurs de sciences sociales dans les universités, alors que ceux-ci ont été tenus à l'écart des grandes manœuvres des Ecoles polytechniques en matière de recherche technologique, sans évoquer les conflits qui divisent les sciences de la nature elles-mêmes sur les choix faits par la planification fédérale en matière de recherche ?

La scène universitaire suisse n'est donc pas vide. Elle fourmille de groupes de pression dont les affrontements, vu les difficultés financières, ne peuvent que tourner à la foire d'empoigne.Une seule chose est sûre dans ce contexte, la défaite des sciences sociales et humaines, la victoire des sciences lourdes et surtout des recherches appliquées, dont l'encouragement vient s'ajouter à l'engagement de l'économie privée, qui assume les trois quarts du financement de la recherche et développement (R+D) en Suisse.

Une Confédération universitaire romande.

Parmi les nombreux obstacles qui se dressent sur le chemin de la concertation entre les Hautes Ecoles, il y a bien sûr le fait que les universités (et Saint-Gall) dépendent avant tout des cantons et les Poly de la Confédération.

Mais aussi les très grandes différences entre la Suisse romande et la Suisse alémanique quant au fonctionnement même des universités. Autonomes et dirigées par des décanats et des rectorats de milice mais de longue durée, les universités romandes devraient être capables de prendre des décisions, ce qu'auraient plus de peine à faire les universités alémaniques, plus dépendantes de l'Etat et plus organisées encore en fédération de facultés. Nul doute que la concertation universitaire romande, toute insuffisante qu'elle soit, devance largement celle des Alémaniques. Les organes existent, de la Conférence universitaire romande (CUR) aux réunions des doyens de facultés. Aussi désagréable que cela apparaisse à certains Alémaniques, toujours prompts à dénoncer, au nom du fédéralisme, les initiatives qui peuvent aider à rééquilibrer les rapports régionaux, cette situation appelle une initiative des

---

(suite de l'édito)

Entre deux, la proposition de la commission du National qui s'exposera aux reproches du trop ou du trop peu.

Faut-il trancher avant que le dossier européen soit plus avancé ? Si, au moins au titre d'un exercice intellectuel et politique, nous prenions le problème par le bout de l'adhésion à la Communauté à laquelle le Conseil fédéral prétend.

Admettons une TVA à 15% ! A partir de cette donnée fixe, que fait-on ?

AG

AVS

La rente unique, vraie ou fausse bonne idée ?

Faut-il repenser fondamentalement la rente AVS ? Alors que devrait s'achever péniblement la 10e révision de la loi (entamée il y a douze ans), Flavio Cotti relance une idée aussi ancienne que l'AVS: la rente unique.

(*fb*) Aujourd'hui, la rente vieillesse d'une personne seule représente un montant de 900 à 1800 francs, celle d'un couple 1350 à 2700 francs. Cette variation correspond au montant des cotisations versées pendant la vie active: qui cotise plus touche davantage et vice-versa. La réalité est toutefois moins simple: l'élément déterminant du calcul de la rente, c'est le nombre d'années de cotisations, le volume de celles-ci n'intervient qu'ensuite. S'il y a eu interruption, alors c'est une rente partielle qui sera servie (donc en aucun cas le montant maximum).

Au total, un mécanisme d'une précision et d'une complexité toute horlogère, mais qui rend le calcul extrêmement difficile, le suivi administratif lourd, et, auparavant, la prédiction aléatoire pour peu que l'on ait le mauvais goût de divorcer ou d'avoir vécu quelque temps à l'étranger, et qui crée la déception des nouveaux rentiers peu au fait de telles subtilités. Tout cela pour une variation de montant, comparée aux pensions du deuxième pilier, dont on se demande si elle vaut vraiment tant d'efforts.

L'idée de la rente unique, qui a été évoquée dès l'origine de l'AVS, peut être présentée comme un retour à l'objectif premier de la rente vieillesse tel que le décrit l'article 34quater de la Constitution: «*couvrir les besoins vitaux de manière appropriée*», à charge pour le deuxième pilier d'assurer la continuité avec le niveau de vie antérieur. Or les besoins vitaux sont les mêmes pour tous, une sorte de revenu minimal absolu, et s'ils varient ce n'est certainement pas en fonction du revenu antérieur, mais bien de circonstances concrètes. Sur cette base, on peut imaginer un système plus transparent, plus simple à gérer, plus social.

Plus sociale ?

Cela se discute. Ce qui a plu aux Suisses, avec l'AVS (et c'est ce qui est inscrit dans la Constitution), c'est qu'elle se présente davantage comme une assurance que comme une prestation sociale: je cotise, je touche, plutôt que: je contribue à la solidarité collective dont je bénéficierai aussi en cas de besoin (ou la version «beauf»: je paie, ils touchent). La rente qui varie du simple au double fait accepter la cotisation proportionnelle au revenu qui, lui, varie dans une proportion bien plus grande (de 1 à 4 rien que dans la fonction publique,par exemple, où l'écart est resserré). Vers le haut, il n'y a pas, pour la retenue AVS, de plafonnement du revenu soumis, comme c'est le cas pour le chômage notamment. Mais c'est aussi vers le bas que le problème se pose: les indépendants, qui ont une certaine marge de manœuvre sur la définition du revenu soumis à cotisation, n'auront plus l'incitation qu'ils ont aujourd'hui à tendre vers la rente maximum.

L'AVS, un élément de référence

La transparence de la rente unique, c'est donc le danger de voir mettre en question cette redistribution des revenus, à côté des inévitables autres réaménagements du système qui s'imposeraient alors, car la rente vieillesse joue un rôle de référence pour l'ensemble du système de sécurité sociale; il faudra par exemple accroître la part relative des ressources du premier pilier, au détriment du deuxième, afin d'arriver à un montant plus réaliste de ce que sont les besoins vitaux aujourd'hui.

De manière plus circonstancielle, la façon dont l'idée a été relancée suscite des interrogations: présentée par Cotti, dans une interview au *Sonntags-Blick*, comme base possible d'une future 11e révision avant même l'achèvement de la 10e, elle paraît surtout destinée à torpiller la solution du «splitting» élaborée par une commission du Conseil national insatisfaite du projet du Conseil fédéral (et c'est bien dans ce sens que la Fédération des syndicats chrétiens l'a aussitôt relayée). Pour aboutir à un régime plus juste envers les femmes, le «splitting» consiste à supprimer la rente de couple, les cotisations des conjoints étant inscrites pour moitié sur chacun des deux comptes servant au calcul des rentes individuelles. Une solution qui va certes dans le sens de la sophistication des mécanismes, ce qui paraît être le défaut général du système, mais qui a au moins le mérite d'être à un stade d'élaboration dont l'idée de rente unique est fort loin. ■

Romands pour la Romandie, pour la région et pour l'Europe. Une accentuation significative de la coordination universitaire romande, avec l'appui des gouvernements cantonaux, pourrait avoir un effet positif au plan national et poser la première pierre de l'indispensable place universitaire suisse.

Mais le temps presse et la tâche est considérable. Car la concertation demande en préambule une évaluation des prestations d'enseignement et de recherche, évaluation à laquelle jusqu'ici les Hautes Ecoles de Suisse ne se sont guère livrées collectivement, si ce n'est indirectement par le biais de la reconnaissance des performances individuelles par les pairs. Elle demande ensuite de la part des responsables universitaires de faire adopter des choix qui devront s'inscrire dans les plans quadriennaux et dans la planification fédérale de la recherche. Elle suppose enfin que les obstacles administratifs soient levés entre les administrations cantonales, pour permettre le règlement des inévitables difficultés qui accompagneront la réalisation des priorités.

Il y a là pour les politiques qui rêvent de mettre l'université au pas, mais qui ont peur de se brûler les doigts, d'excellentes occasions de prouver leur intelligence du maniement des groupes et du commerce des idées. ■

Multipac

Les citoyens de la ville de Berne éliront leurs autorités communales et voteront sur de nombreux projets le 6 décembre. La documentation envoyée aux électeurs pèse 498 grammes, ce qui permet l'envoi au tarif des lettres.